

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 30

12 janvier 2005

SOMMAIRE

ACP II 2 S.C.A., Luxembourg	1412	bourg	1421
Algora S.A., Luxembourg	1440	Intercommunautaire Business Center, S.à r.l., Luxembourg	1439
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg	1436	Internodium S.A.H., Luxembourg	1402
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg	1436	Inuda, S.à r.l., Luxembourg	1408
Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.) S.A., Luxembourg	1394	Kjalar Investment S.A., Luxembourg	1399
Avensis S.A., Luxembourg	1411	Kjalar Investment S.A., Luxembourg	1401
Axes, GmbH, Munsbach	1410	Kojac S.A., Luxembourg	1412
B.M. Lux, S.à r.l., Building Material Lux, Diekirch	1437	Korea Invest S.A., Luxembourg	1404
Belmir Holding S.A., Luxembourg	1406	Linec Immobilière S.A.	1404
BHEP Europe, S.à r.l.	1398	London Guarantee International Holding, S.à r.l., Luxembourg	1438
BHEP Europe, S.à r.l., Luxembourg	1397	LSF Toulon Liberté Lux, S.à r.l., Luxembourg	1419
Borealis Investments S.A., Luxembourg	1439	LSF-Cadim Investments, S.à r.l., Luxembourg	1428
Cabochon S.A.H., Luxembourg	1402	LTC International S.A., Luxembourg	1395
Chabot Holding S.A.H., Luxembourg	1405	Maginvest S.A.H., Luxembourg	1401
Chrom-Lux, S.à r.l., Luxembourg	1440	Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg	1410
D.H. Finance, S.à r.l., Luxembourg	1405	Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg	1411
Dolenia Invest S.A., Luxembourg	1394	Max-Agri, S.à r.l., Elvange	1420
Eco Electrica, S.à r.l., Luxembourg	1429	MCL (Maison Canadienne Luxembourg), S.à r.l., Grevenmacher	1406
Ecoprest S.A., Luxembourg	1408	Mikado Management S.A.H., Luxembourg	1438
Emanimmo S.A., Luxembourg	1396	Ni Film, S.à r.l., Luxembourg	1410
Eurofortune S.A., Luxembourg	1417	Nobels S.A., Luxembourg	1411
Eurolease-Factor S.A., Luxembourg	1426	Norwem International S.A., Luxembourg	1416
Européenne Développement Conseils S.A., Hal-ler	1411	Orlan Holding S.A., Luxembourg	1439
Eurorating Holding S.A., Luxembourg	1429	Orlan Holding S.A., Luxembourg	1439
Film Participations S.A., Luxembourg	1394	Pasion S.A., Luxembourg	1434
Finanzinvest, G.m.b.H., Luxembourg	1428	Pasion S.A., Luxembourg	1434
Flyteam Participations S.A., Luxembourg	1394	Pasion S.A., Luxembourg	1434
Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg	1430	Pisa S.A.H., Luxembourg	1412
Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg	1433	Porta Volta Developments S.C.A., Luxembourg	1412
G.I.E. Gestioni Immobiliari Europee S.A., Luxembourg	1438	Preslin S.A., Luxembourg	1440
G.S.P. Technology, S.à r.l., Luxembourg	1427	Ratti Luxembourg S.A., Luxembourg	1417
Gerüstbau A. Mathieu, G.m.b.H., Moutfort	1395	Ratti Luxembourg S.A., Luxembourg	1435
Gulf Invest Holding S.A., Luxembourg	1415	S.E.T.A.S. S.A., Services Européens Technologiques Avancés pour la Santé, Luxembourg	1434
Heinz Immo S.A., Luxembourg	1412	S.E.T.A.S. S.A., Services Européens Technologiques Avancés pour la Santé, Luxembourg	1434
Immo-R S.A., Luxembourg	1427	Securicor Services, S.à r.l., Luxembourg	1440
Immovim S.A., Luxembourg	1394		
Industrial Securities Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg			

SFS Management S.A., Luxembourg	1418	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1396
Société Oenologique d'Investissements Vinicoles S.A., Luxembourg	1436	Valley Park S.A., Luxembourg	1411
Socotel S.A., Luxembourg	1417	Vitony S.A., Luxembourg	1418
Sojepar S.A., Luxembourg	1402	Werfe S.A., Luxembourg	1436
TCL, S.à r.l., Luxembourg	1398	Werfe S.A., Luxembourg	1436
Theisen et Schmitz, S.à r.l., Luxembourg	1426	Winch Venture S.A., Luxembourg	1438
Ubizen S.A., Luxembourg	1410	Zephyr Holding S.A., Luxembourg	1439

A.R.C., ATLAS REINSURANCE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 92.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090277.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FILM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090559.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

IMMOVIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00583, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090561.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

DOLENIA INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(090568.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FLYTEAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00610, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090570.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.740.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour LTC INTERNATIONAL S.A.

V. Arnó

Administrateur

(090132.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

GERÜSTBAU A. MATHIEU, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5330 Moutfort, 102, rue de Remich.
R. C. Luxembourg B 103.815.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze in Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

Alexander Mathieu, Gerüstmonteur, wohnhaft in D-66693 Mettlach, 12, Kleestrasse.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: GERÜSTBAU A. MATHIEU, G.m.b.H.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Montage von Gerüsten. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moutfort.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR) eingeteilt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile freiübertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist. Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze. Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde durch den einzigen Gesellschafter Alexander Mathieu, vorgeannt gezeichnet und wurde ihm zugeteilt: Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2004.

Generalversammlung

Sodann nimmt der einzige Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Alexander MATHIEU, Gerüstemonteur, wohnhaft in D-66693 Mettlach, 12, Kleestrasse.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5330 Moutfort, 102, rue de Remich.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes. Worüber Urkunde, errichtet wurde in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Mathieu, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2004, vol. 468, fol. 41, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 novembre 2004.

R. Arrensdorff.

(090408.3/218/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 103.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089892.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

EMANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.397.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 29 septembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs Madame E. Lindgren, Madame A. Zacharias et Monsieur B. Ewen ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur P. Schill, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée approuvant les comptes du 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

B. Ewen

Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089736.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

BHEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.591.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BEVERLY HILLS EQUESTRIAN PARTNERS, LLC, a company with registered office at P.O. Box 10719, Beverly Hills, CA 90213 California, U.S.A.,

here represented by Mr Eddy Perrier, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Los Angeles, on October 13, 2004,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BHEP EUROPE, S.à r.l., R. C. B Number 90.591, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated November 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 183 of February 20, 2003.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company BHEP EUROPE, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company;

- it grants full discharge to the sole manager of the company for his mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BEVERLY HILLS EQUESTRIAN PARTNERS, LLC, une société avec siège social à P.O. Box 10719, Beverly Hills, CA 90213 California, U.S.A.,

ici représentée par Monsieur Eddy Perrier, employé privé, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, le 13 octobre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BHEP EUROPE, S.à r.l., R.C. B numéro 90.591, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 183 du 20 février 2003.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BHEP EUROPE, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et

qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant unique de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090542.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

BHEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

R. C. Luxembourg B 90.591.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 28 novembre 2002 entre HALSEY GROUP, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de domiciliataire et BHEP EUROPE, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de société domiciliée, a été terminée le 27 octobre 2004 suite à la liquidation de la société BHEP EUROPE, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour BHEP EUROPE, S.à r.l.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Domiciliataire

K. Segers / D. Harvey

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090543.2/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

TCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.053.

A rayer:

L'associé unique FRIGOSCANDIA HOLDINGS S.A.

A ajouter:

L'associé unique TCL HOLDINGS S.A. suite à une Assemblée Extraordinaire du 14 octobre 2003.

Siège social: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le 4 novembre 2004.

ProLogis SERVICES, S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassels

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW01005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089778.3/4287/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**KJALAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. VULKAN S.A.).**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 94.613.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of October.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VULKAN S.A., a «société anonyme» which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 2 July 2003, published in the Mémorial C number 847 of 19 August 2003,

which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 94.613 and which has its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Eggert J. Hilmarsson, employee, with professional address in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Olivier Gaston-Braud, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Clare Gaughan, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To amend the company's name from its current name of VULKAN S.A. to KJALAR INVESTMENT S.A. and thus article 1 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

2.- To accept the resignation with discharge of the current members of the Board of Directors of the Company.

3.- To appoint the companies WAVERTON GROUP LIMITED, BIREFIELD HOLDINGS LIMITED and STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED all governed by the laws of the British Virgin Islands and having their registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4.- To discharge the statutory auditor KPMG, ICELAND in office during the fiscal year ended on December 31, 2003.

5.- To appoint as new statutory auditor for the fiscal year started on January 1st 2004, namely LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all twenty-five thousand (25,000) shares representing the total subscribed capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the company's corporate name from its current name of VULKAN S.A. to KJALAR INVESTMENT S.A.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect such change of name. The extraordinary general meeting of shareholders resolves to give Article one (1) henceforth the following wording:

«**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a «société anonyme», under the name KJALAR INVESTMENT S.A.»

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of the current members of the Board of Directors and grants them full discharge for the accomplishment of their duties as directors of the Company up to this date.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint the following as new members of the Board of Directors, their mandate ending at the annual general meeting of shareholders to be held in March 2010:

a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to grant full discharge to the statutory auditor in office, the company KPMG ICELAND, during the fiscal year ended on 31 December 2003.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as new statutory auditor of the Company for the fiscal year started on 1 January 2004, the following company:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B number 43.298).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VULKAN S.A., une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 847 du 19 août 2003, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 94.613 et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Clare Gaughan, employée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle VULKAN S.A. en KJALAR INVESTMENT S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1^{er} des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2.- Acceptation avec décharge de la démission des administrateurs actuels de la Société.

3.- Nomination des sociétés WAVERTON GROUP LIMITED, BIREFIELD HOLDINGS LIMITED et STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, toutes régies par les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant leur siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4.- Décharge donnée au commissaire aux comptes en fonction KPMG, ICELAND, pour l'année fiscale, terminée le 31 décembre 2003.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2004, savoir: LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle VULKAN S.A. en KJALAR INVESTMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article un (1) des statuts de la Société afin de refléter ce changement de la dénomination sociale. L'assemblée générale des actionnaires décide de donner à l'article un (1) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination KJALAR INVESTMENT S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en mars 2010:

- a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques);
- b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques);
- c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes en fonction de la Société, la société KPMG ICELAND pour l'année fiscale achevée le 31 décembre 2003.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2004, la société suivante:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, O. Gaston-Braud, C. Gaughan, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 889, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089845.3/239/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**KJALAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. VULKAN S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 94.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089868.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

MAGINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.475.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 30 septembre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089739.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

CABOCHON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.467.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 29 septembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089750.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.474.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 30 septembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089759.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**SOJEPAR S.A., Société Anonyme,
(anc. PINTO GROUP S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.414.

—
L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PINTO GROUP S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R. C. S. Luxembourg section B numéro 64.414, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 555 du 30 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée élit à l'unanimité comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, tous les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le soussigné notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants, pour être soumises avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée, que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment et valablement réunis, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et qu'ils renoncent à toutes formalités de convocation préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2) Changement de la dénomination sociale.
- 3) Modification de l'objet social et ajustement subséquent de l'article 4 des statuts.
- 4) Révocation des trois administrateurs.
- 5) Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 6) Révocation du commissaire aux comptes et nomination subséquente d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 7) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé intervenue en 2004, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur Hervé Bonnet Saint Georges, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, vingt actions	20
2.- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, neuf cent quatre-vingt actions	980
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOJEPAR S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOJEPAR S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer les sociétés THEBEN GROUP LIMITED, LENDL FINANCE LTD et DURBAN INC de leur poste d'administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs ci-avant révoqués comme nouveaux administrateurs de la société:

- La société anonyme SOJEFA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, R. C. S. Luxembourg section B numéro 69.190;
- Monsieur Hervé Bonnet Saint Georges, directeur de sociétés, né à Paris/16^e (France), le 21 février 1947, demeurant à F-69002 Lyon, 6, rue Sala (France);
- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, né à Casablanca (Maroc), le 28 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jérôme Guez, préqualifié.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société HARRIMAN HOLDINGS INC de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en son remplacement la société anonyme SOJOA S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R. C. S. Luxembourg section B numéro 69.424, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR).

L'assemblée décide en outre d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) à trente et un mille euro (31.000,- EUR).

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOJEPAR S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Monsieur Jérôme Guez, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hübsch, Perrone, Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2004, vol. 529, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2004.

J. Seckler.

(089838.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.039.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 4 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Jung Ye Kim, M. Jae Gyeong Yoo, Mme Joëlle Lietz, et M. Pierre Schill, Administrateurs et de FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089767.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

LINEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.085.

Madame Liliane Cruchten-Watgen, demeurant à Altrier, démissionne avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

L. Cruchten-Watgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089768.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

CHABOT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 37.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour CHABOT HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(089785.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

D.H. FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.302.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SIRIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 94.292,

ici dûment représentée par son gérant, Maître Alain Steichen, avocat, demeurant à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée D.H. FINANCE, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 77.302, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 39 du 20 janvier 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1014 du 3 juillet 2002;
- en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1312 du 9 décembre 2003;
- en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 572 du 3 juin 2004.

- Que le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix euros dix-sept cents (237.570,17 EUR), représenté par quatre cent soixante mille (460.000) parts sans désignation de valeur nominale.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11. 1^{er} alinéa, 1^{ère} phrase.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance qui se réunira sur convocation du Président ou sur demande conjointe de deux gérants.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{er} alinéa, 1^{ère} phrase.** En cas de pluralité de gérants, les procès-verbaux du conseil de gérance, sont signés par le Président du conseil.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de mettre en oeuvre l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des gérants.

Le gérant ou le conseil de gérance peut occasionnellement conférer des pouvoirs spéciaux à un mandataire choisi parmi les gérants.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer l'article 12 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles 13 à 22, qui deviendront les articles 12 à 21.

Cinquième résolution

L'associée unique confirme le mandat de Monsieur Alain Steichen, avocat, demeurant à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, comme gérant unique, avec les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, et ceci pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2004, vol. 529, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2004.

J. Seckler.

(089836.3/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

BELMIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.283.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signatures

(089789.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

MCL (MAISON CANADIENNE LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6786 Grevenmacher, 20, rue Jos Hurt.

H. R. Luxemburg B 103.762.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am neunzehnten Oktober.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Frau Christiane Bergmann, geborene Hettrich am 3. April 1963 in Zweibrücken, wohnhaft in D-66450 Bexbach, Banatstrasse 34, Kauffrau, hier vertreten durch Herrn Hans-Joachim Bergmann, Kaufmann, geboren zu Homburg/Saar am 18. August 1958, wohnhaft in D-66540 Bexbach, Banatstrasse, 34 auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 15. Oktober 2004, die nach ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten und des instrumentierenden Notars gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: MCL (MAISON CANADIENNE LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist: Vertrieb von kanadischen Holzrahmenhäusern und die Vermittlung vom Aufbau- und Ausbauarbeiten für dieselben. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendundfünfhundert Euro (12.500,-) und ist in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-) eingeteilt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile freierübertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist. Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt

wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundertfünfzig Euro (750,-) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Frau Christiane Bergmann vorbezeichnete hundert Anteile 100
 Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies vom instrumentierenden Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember.

Generalversammlung

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen.
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Herr Hans-Joachim Bergmann, Kaufmann, geboren zu Homburg/Saar am 18. August 1958, wohnhaft zu Bexbach, 34, Banatstrasse.

3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6786 Grevenmacher, 20, rue Jos Hurt.

Die Kompargentin Christiane Bergmann erklärt die wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargentin auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bergmann, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2004, vol. 468, fol. 38, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2004.

R. Arrensdorff.

(089753.3/218/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

ECOPREST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour ECOPREST S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(089790.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

INUDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.809.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- DILLON LTD., société ayant son siège social à Suites 21/22, P.O. Box #71, Malagua, Alofi, NIUE, immatriculée sous le numéro IBC: 009546,

représentée aux présentes par Monsieur François Cottong, consultant, avec adresse professionnelle à L-2015 Luxembourg, 22, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Titre I^{er} - Objet, Raison Sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra exercer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra agir comme conseil en marketing et exploitation au sein de toutes entités dans lesquelles elle détiendra une participation ou dans lesquelles ses associés détiendront une participation.

Elle pourra en outre apporter tous conseils en recherche et gestion de ressources humaines et recherche et sélection de personnel dirigeant, à l'exclusion du placement de personnel salarié et du prêt temporaire de main d'oeuvre.

Elle pourra employer ses fonds, sans que cette énumération ne soit limitative, à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de INUDA, S.à r.l.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq cents (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi qu'à des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des descendants, soit au conjoint.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre III. - Administration

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelles que soient la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il ne soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du ou des gérants.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence à partir du jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, déduction faite des charges d'exploitation, frais généraux, charges financières et amortissements nécessaires, constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'office quand cette réserve atteint 10 % du capital. L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Décisions de l'associé unique

1) Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 22 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée: DILLON LTD., société ayant son siège social au Suites 21/22, P.O. Box #71, Malagua, Alofi, NIUE, immatriculée sous le numéro IBC: 009546.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Cottong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

J. Elvinger.

(090355.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.666.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089806.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

UBIZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 62.274.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(089809.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

NI FILM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.

R. C. Luxembourg B 37.079.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(089811.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

AXES, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(089887.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

VALLEY PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 72.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089813.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

AVENSIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 71.086.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089816.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

MANGROVE CAPITAL PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.666.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 22 septembre 2004*

Le Conseil d'Administration procède à la nomination d'un nouveau membre:

5. Monsieur Norbert Becker est nommé en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089817.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

NOBELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 octobre 2004.

P. Bettingen.

(089820.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

EUROPEENNE DEVELOPPEMENT CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 75.756.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089850.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

KOJAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 octobre 2004.

P. Bettingen.

(089823.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

PISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.231.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089842.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

PORTA VOLTA DEVELOPMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.221.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089847.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

ACP II 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.960.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089849.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

HEINZ IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.760.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. - ROBIEN S.A., société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par son administrateur-délégué, la société de droit de l'État américain du Delaware S.E.D.I. INC., avec siège social à DE-19958 Lewes (Etats-Unis d'Amérique), 25 Greystone Manor,

ici représentée par Monsieur Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant à B-4877 Olné, 67, Thier de Hansez, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2004,

2. - CRP INVESTMENT, société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par son administrateur-délégué, la société de droit de l'État américain du Delaware TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue,

ici représentée par Monsieur Michel Vansimpsen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEINZ IMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ROBIEN S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2. CRP INVESTMENT, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- ROBIEN S.A., société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- CRP INVESTMENT, société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., société de droit de l'Etat américain du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, représentée par Monsieur Michel Vansimpson, expert-comptable, demeurant à B-4877 Olne, 67, Thier de Hansez.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé administrateur-délégué:

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., prénommée.

4. Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpson, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

E. Schlessner.

(089761.3/227/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

GULF INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.874.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (hereafter the «Meeting») of GULF INVEST HOLDING S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of December 1, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 89 of January 25, 2000, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 72.874 (the «Company»).

The articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on November 16, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 399 of May 31, 2001.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Roberto Manciocchi, jurist, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Laura Laine, private employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the four hundred sixty thousand four hundred forty-five (460,445) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, representing the entire capital of forty-six million forty-four thousand five hundred (46,044,500.-) euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual general meeting from the second Wednesday of July at 11.00 a.m. to the second Wednesday of June at 11.00 a.m. and subsequent amendment of the second paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The date of the annual general meeting is changed from the second Wednesday of July at 11.00 a.m. to the second Wednesday of June at 11.00 a.m.

As a consequence, the second paragraph of Article 8 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 8. Second paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GULF INVEST HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 89 du 25 janvier 2000, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.874 (ci-après, la «Société»).

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 399 du 31 mai 2001.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Laura Laine, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cent soixante mille quatre cent quarante-cinq (460.445) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de quarante-six millions quarante-quatre mille cinq cents (46.044.500,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire du deuxième mercredi du mois de juillet à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La date de l'assemblée générale annuelle ordinaire est changée du deuxième mercredi du mois de juillet à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

En conséquence, le 2^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Deuxième alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le second mercredi du mois de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Manciocchi, M. Prospert, L. Laine, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(089730.2/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

NORWEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.354.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REDMOND INTERNATIONAL COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 23.210, une société avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Madame Béatrice Niedercorn, control manager, avec adresse professionnelle au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme NORWEM INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 42.354, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 115 du 17 mars 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 224 du 8 février 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions numéros I et II lesquels ont immédiatement été lacérés ainsi que le registre des actionnaires qui a été annulé et clôturé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NORWEM INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Niedercorn, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090554.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

EUROFORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 34.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090567.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

RATTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

(anc. RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A.)

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090572.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090574.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SFS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.751.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GERANCE HOLDING, une société de droit suisse, inscrite au registre de commerce de Zug sous le numéro CH-270.3.005.539-6, ayant son siège social au 13C, Industriestrasse, CH-6304 Zug, Suisse, ici représentée par Monsieur Matthias Schläfli, avocat, demeurant à Bâle, Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SFS MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B numéro 47.751, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 1^{er} octobre 1994.

- Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1372 du 29 décembre 2003.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SFS MANAGEMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schläfli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090556.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

—
VITONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 87.513.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(089872.5/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

LSF TOULON LIBERTE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.847.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

There appeared for an Extraordinary General Meeting of the company LSF TOULON LIBERTE LUX, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 82.847 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 4 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 of 2 January 2002,

LSF3 TOULON, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, U.S.A.,

here represented by Mr Luke Muchamore, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 26 October 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

LSF3 TOULON, LLC (the Sole Shareholder), represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to voluntarily put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint the current managers of the Company as liquidators (the Liquidators) in relation to the voluntary liquidation of the Company. Are therefore Liquidators:

- Mr Benjamin Drew Velvin III, real estate professional, with professional address at 717, North Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201; and

- Mr Philippe Detournay, company director, with professional address at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The Liquidators are individually empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under their sole signature for the performance of their duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to confer to the Liquidators the powers set out in articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the Law).

The Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidators may, under their sole responsibility, delegate some of their powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidators shall be authorised to make advance payments of the liquidation surplus to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidators to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that the mandate of the Liquidators is not remunerated with a specific compensation. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, presently recognized that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de la société LSF TOULON LIBERTE LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.847 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 4, en date du 2 janvier 2002,

LSF3 TOULON, LLC, une société constituée selon les lois de Delaware, établie à 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Monsieur Luke Muchamore, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2004.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

LSF3 TOULON, LLC (l'Associée Unique), tel que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'elle est l'associée unique de la Société,
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de dissoudre et de mettre volontairement en liquidation la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer en tant que liquidateurs (les Liquidateurs) les gérants actuels de la Société dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Sont dès lors Liquidateurs:

- Monsieur Benjamin Drew Velvin III, professionnel immobilier, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201; et
- Monsieur Philippe Detournay, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les Liquidateurs sont individuellement autorisés à accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de conférer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la Loi).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associée Unique. Les Liquidateurs pourront déléguer, sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associée Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de confier aux Liquidateurs la mission de réaliser, dans les meilleures conditions et, pour le meilleur prix, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associée Unique a décidé que le mandat du Liquidateur sera à titre gratuit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Muchamore, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090575.3/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

MAX-AGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 93.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(089852.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.763.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eight october.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. UNITEDGE LTD registered number 5131273 having its offices at 10 Upper Berkeley Street, London W1H 7PE,
2. REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED registered number 5215455 having its office at 40 Portman Square London W1H 6LT,

here represented by Mr Jean-Yves Strasser, director, with professional address in Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of two proxies, given on October 26th, 2004.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which the prenamed parties declare to organize among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate directly or through affiliated companies.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its objects or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners.

Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for aboard meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- 1) 325 (three hundred and twenty five) shares by UNITEDGE Ltd, prenamed.
- 2) 175 (one hundred and seventy five) shares by REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- EUR.

General Meeting of Partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) UNITEDGE Ltd registered number 5131273 having its offices at 10 Upper Berkeley Street, London W1H 7PE.
 - b) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED registered number 5215455 having its office at 40 Portman Square London W1H 6LT.
 - c) Mrs Nadia Meyer, director, with professional address in Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - d) Mrs Gerty Marter, legal assistant, with professional address in Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. UNITEDGE LTD registered number 5131273 ayant son siège social à 10 Upper Berkeley Street, London W1H 7PE,
 2. REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED registered number 5215455 ayant son siège social à 40 Portman Square London W1H 6LT,
- ici représentées par Monsieur Jean-Yves Strasser, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 octobre 2004.

Les procurations signées ne varientur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles directement ou par l'intermédiaire de sociétés interposées.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du

Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est, à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) 325 (trois cent vingt-cinq) parts sociales par UNITEDGE LTD, prénommée.
- 2) 175 (cent soixante-quinze) parts sociales par REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.700,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) UNITEDGE Ltd registered number 5131273 ayant son siège social à 10 Upper Berkeley Street, London W1H 7PE.
 - b) REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED registered number 5215455 ayant son siège social à 40 Portman Square London W1H 6LT.
 - c) Madame Nadia Meyer, directeur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - d) Madame Gerty Marter, assistante juridique, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. Strasser, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 902, fol. 42, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2004.

B. Moutrier.

(089749.3/272/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

EUROLEASE-FACTOR, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.743.

Le bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Muller / J.-L. Margue

(089953.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

THEISEN ET SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.233.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090026.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

G.S.P. TECHNOLOGY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
H. R. Luxembourg B 89.071.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft ASSEKURANZ A.G., mit Sitz in L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 54.631,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Rainer Grundheber, Bankkaufmann, mit Geschäftsadresse in L-2546 Luxembourg, 5, rue CM Spoo.

- Herr Joachim Gussner, Ass. jr., wohnhaft in Wiltigen,

hier vertreten durch Herrn Rainer Grundheber, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Oktober 2004,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.S.P. TECHNOLOGY, S.à r.l., mit Sitz in L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 89.071, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1576 vom 2. November 2002.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) gezeichnete und voll eingezahlte Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die alleinige Eigentümerin dieser Anteile ist und dass sie die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft G.S.P. TECHNOLOGY, S.à r.l. wird mit Wirkung vom heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von der Anteilinhaberin persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Grundheber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2004, vol. 358, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. November 2004.

H. Beck.

(089765.3/201/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

IMMO-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 93.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089884.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FINANZINVEST, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 17, rue Jean Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 75.194.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(089888.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.369.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., established in Bermuda, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address in Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermuda, acting in his capacity as Vice-President, here represented by Maître Luke Muchamore, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Dallas, Texas, on 22 October 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the Company), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1655 of 19 November 2002, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 89.369;
- the Company's share capital is set at EUR 125,000 divided into 1,000 shares with a nominal value of EUR 125 each;
- LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd. is the Company's sole shareholder and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the Company has no activities any more;
- the annual accounts of the Company from the date of incorporation to the 31 December 2002, showing a loss of EUR 43,511.97 are approved and discharge is given to the managers for the financial year ended 31 December 2002;
- the annual accounts of the Company for the financial year 2003, showing a loss of EUR 7,327.67 are approved and discharge is given to the managers for the financial year ended 31 December 2003;
- the annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2004 to 30 September 2004, showing a loss of EUR 2,667.39 are approved and discharge is given to the managers for the financial period ended 30 September 2004;
- the sole shareholder acts as the Company's sole liquidator;
- the liquidator is not entitled to compensation;
- the sole shareholder, in his capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled;

- LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., in its capacity of sole shareholder of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all known but unpaid and all unknown liabilities;

- the Company be and hereby is liquidated;
- full discharge is granted to the Company's managers for the exercise of their mandate;
- the Company's books, documents and records shall be kept during a period of five years at 8, boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., établie aux Bermudes, représentée par M. Benjamin D. Velvin III, ayant son adresse professionnelle à Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermudes, agissant en tant que Vice-Président, ici représentée par Maître Luke Muchamore, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas, Texas, le 22 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la Société), qui a été constituée selon un acte du notaire soussigné du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1655 du 19 novembre 2002, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.369;

- le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 125.000 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 125 chacune;

- LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., étant seule associée de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- les comptes annuels de la Société depuis sa constitution jusqu'au 31 décembre 2002, faisant apparaître une perte de EUR 43.511,97 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2002;

- les comptes annuels de la Société pour l'année sociale 2003, faisant apparaître une perte de EUR 7.327,67 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003;

- les comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 30 septembre 2004, faisant apparaître une perte de EUR 2.667,39 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période se terminant au 30 septembre 2004;

- la seule associée assume les fonctions de liquidateur unique de la Société;

- le liquidateur n'a pas droit à rémunération;

- la seule associée en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., en sa qualité d'associée unique, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle assume le paiement de tout le passif connu, mais non encore payé et de tout le passif inconnu de la Société;

- la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Muchamore, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 37, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090564.3/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ECO ELECTRICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090551.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

EURORATING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 83.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090547.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.575.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 79.575, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the form of a «société anonyme» and under the denomination of FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated December 8, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 549 of July 19, 2001 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the same notary, dated February 23, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 917 of October 24, 2001.

The meeting is presided by Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels.

The chairman appoints as secretary Mr Cahuzac Christophe, private employee, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twenty-nine thousand seven hundred and forty-one (29,741) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a board of managers and two classes of managers having different powers of signature and of decision making;
2. Subsequent amendments of article 10 of the articles of association of the Company and insertion of an article 10 bis in these articles;
3. Removal of all the managers;
4. Appointment of the Class A managers and Class B managers;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the Company's articles of association regarding the rules of representation and of decision making by creating two classes of managers so that:

- the Company shall be bound towards third parties, in case of plurality of managers, by:

- (i) the sole signature of a Class A manager; or
- (ii) the joint signature of any two managers, irrespective of their class; and that

- any decision relating to the management of the Company shall be taken:

- (i) either by any one Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers; or
- (ii) by the board of managers composed of all the managers A and B.

Second resolution

In accordance with the preceding resolution, it is resolved to replace article 10 of the Articles of Association of the Company by the following article:

Article 10 is to be read as follows:

«The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. This board of managers shall be composed of «Class A» and «Class B» managers having different powers of signature and of decision making, such as set forth below. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers (as the case may be).

In the case of a sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the company shall be bound by i) the sole signature of a Class A manager or ii) by the joint signature of any two managers, irrespective of their class. Any Class A manager or the board of managers may from time to time sub-

delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers or the manager A, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

and to insert the following new article 10 bis in the Articles:

«In case of plurality of managers, the decisions relating to the management of the Company, are taken in the name and on the behalf of the company either by any Class A manager individually, without any prior specific approval of the board of managers, or by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the present Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or/and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.»

Third resolution

In accordance with the preceding resolutions, it is resolved to remove, with immediate effect, all the managers of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration, as Class A managers of the Company:

- Mr Olivera José, manager, residing at 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; and
 - Mr Muûls Philippe, manager, residing at 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Brussels;
- and with immediate effect and for an undetermined duration, as Class B managers of the Company:
- Mr Meijer Jaap, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Abel Godfrey, manager, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Mate Rafael, manager, residing at 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 79.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de FONTAINE INVESTISSEMENTS

S.A., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 549 du 19 juillet 2001 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 917 du 24 octobre 2001.

La réunion est présidée par Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cahuzac Christophe, employé privé, résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que, les vingt-neuf mille sept cent quarante et une (29.741) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'un conseil de gérance et de deux catégories de gérants ayant différents pouvoirs de signature et de prise de décision;
2. Modifications subséquentes de l'article 10 et insertion d'un article 10 bis dans les statuts de la Société;
3. Révocation de tous les gérants;
4. Nomination des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B;
5. Divers.

Ces faits exposés et unanimement reconnus exacts, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de changer les statuts de la Société concernant les règles de représentation et de prise de décision en créant deux catégories de gérants afin que:

- la Société soit engagée envers les tiers, en cas de pluralité de gérants, par:

(i) la seule signature d'un gérant de catégorie A; ou

(ii) la signature conjointe de deux gérants, quelque soit leur catégorie; et que

- toute décision relative à la gestion de la Société soit prise:

(i) par un gérant de catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance; ou

(ii) par le conseil de gérance composé de tous les gérants A et B.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, il est décidé de remplacer l'article 10 des statuts de la Société par l'article suivant:

L'article 10 doit être lu comme suit:

«La Société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de gérants de «Catégorie A» et de «Catégorie B» ayant des pouvoirs de signature et de prise de décision différents, tels qu'exposés ci-dessous. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associés de la Société. Le gérant unique a, par sa seule signature, tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des votes émis. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés (ou le cas échéant), l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, le cas échéant.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de deux gérants, quelle que soit leur catégorie. Un gérant de Catégorie A ou le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant A, selon le cas, détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions relevant de son/leurs mandat(s).».

et d'insérer le nouvel article 10 bis suivant dans les Statuts:

«En cas de pluralité de gérants, les décisions relatives à la gestion de la Société, sont prises au nom et pour le compte de la Société soit par un gérant de Catégorie A individuellement, sans approbation spécifique préalable du conseil de gérance, soit par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Tous les conseils de gérance seront tenus dans le Grand-Duché du Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit de chaque gérant ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

2 (deux) gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par une majorité de tous les gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.»

Troisième résolution

En accord avec les résolutions précédentes, il est décidé de révoquer, avec effet immédiat, tous les gérants de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Olivera José, gérant, résidant au 40, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg; et
 - Monsieur Muûls Philippe, gérant, résidant au 53, Avenue Leo Errera, B-1180 Bruxelles;
- et avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérants de catégorie B:
- Monsieur Meijer Jaap, gérant, résidant au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Abel Godfrey, gérant, résidant au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Mate Rafael, gérant, résidant au 216, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: P. Muûls, C. Cahuzac, J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(089741.3/230/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.575.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1368 du 27 octobre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089745.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**S.E.T.A.S. SERVICES EUROPEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SANTE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.042.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AW01039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(090409.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

**S.E.T.A.S., SERVICES EUROPEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SANTE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.042.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(090407.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.738.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090438.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.738.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090440.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.738.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090441.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

RATTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.367.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RATTI LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.367.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 283 du 12 juin 1993. La dernière modification statutaire a eu lieu par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 701 du 7 mai 2002. Aucune modification n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit.

Mademoiselle le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Elena Santavicca, employée privée, et Mademoiselle Antonella Cerabino, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, rue Beaumont. Tous les autres comparants fixent leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Mademoiselle le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence de 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) à 50.000,- EUR (cinquante mille euros), par remboursement aux actionnaires et annulation de 195.000 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR;

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

4) Nomination d'un liquidateur;

5) Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et d'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

6) Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation;

7) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital sociale à concurrence de 1.950.000,- EUR (un million neuf cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.000.000,- (deux millions d'euros) à 50.000,- EUR (cinquante mille euros), par remboursement aux actionnaires et annulation de 195.000 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR.

L'assemblée décide également de réduire proportionnellement la réserve légale.

Cette réduction est régie par l'article 69.2 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la décision prise ci-avant, l'article 5 des statuts est modifié comme suit et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.»

Troisième résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, préqualifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, D. Martin, E. Santavicca, A. Cerabino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090571.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

WERFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090557.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

WERFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090555.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENTS VINICOLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AW07210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Lorang.

(090271.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.294.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090563.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.294.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090565.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

B.M. LUX, S.à r.l., BUILDING MATERIAL LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.

R. C. Luxembourg B 103.807.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Jacques Willens, ingénieur en construction, né à Lanaye (Belgique) le 22 septembre 1951, époux de Denise Cara, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 27, rue Gallo-Romaine,

2. Denise Cara, enseignante, née à Lanaye (Belgique) le 23 septembre 1954, épouse de Jacques Willens, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 27, rue Gallo-Romaine.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BUILDING MATERIAL LUX, S.à r.l., en abrégé B.M. LUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente de marchandises, matériel et machines de construction, démolition, terrassement, signalisation de chantier, la location de matériel et machines, les missions de gestion des achats et ventes, de gestion technique d'équipements, les missions d'expertise et d'audit. Elle peut aussi se livrer à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. Elle peut également s'intéresser par toutes voies (d'association, d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière, etc.) dans toutes les autres sociétés ou entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe, susceptible de favoriser directement ou indirectement le développement de ses activités.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Jacques Willens, susdit, cinquante parts sociales	50
2) Denise Cara, susdite, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9282 Diekirch, 36, rue du Onze Septembre.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée: Jacques Willens, ingénieur en construction, né à Lanaye (Belgique) le 22 septembre 1951, époux de Denise Cara, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 27, rue Gallo-Romaine. La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Willens, D. Cara, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2004, vol. 468, fol. 38, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2004.

R. Arrensdorff.

(090351.3/218/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

MIKADO MANAGEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 91.867.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AW07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(090272.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

WINCH VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090274.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LONDON GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 89.991.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090275.3/835/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

G.I.E. GESTIONI IMMOBILIARI EUROPEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 45.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(090225.3/1629/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ORLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.490.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour ORLAN HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(090546.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ORLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour ORLAN HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(090548.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ZEPHYR HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(090550.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

INTERCOMMUNAUTAIRE BUSINESS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 66.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

A. Lorang.

(090270.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

BOREALIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.597.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

A. Lorang.

(090276.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SECURICOR SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.459.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(090268.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CHROM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.264.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(090266.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PRESLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pou réquisition

Signature

Un mandataire

(090487.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ALGORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

(090223.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.
